



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Economie et finances : services extérieurs

Question écrite n° 46851

Texte de la question

M. Rene Beaumont attire l'attention de M. le ministre de l'economie et des finances sur le projet de suppression de la brigade d'assistance regionale de Lyon, a compter du 1er septembre 1997. Cette structure assure depuis sa creation des missions de renfort et d'assistance aux recettes et centres des impots des directions des services fiscaux de la region Rhone-Alpes. Elle a prouve, grace a sa specificite, sa grande utilite. Elle represente aujourd'hui un outil indispensable au regard du bilan chiffre de son activite. Leur extension aurait ete une bonne chose, mais le fait d'envisager leur suppression va sans doute causer un prejudice non negligeable aux services des impots. En ces temps de contraintes budgetaires, une rationalisation des emplois publics est evidemment a l'ordre du jour. Toutefois, si l'on compare le cout de cette brigade et ce qu'elle rapporte, le resultat est evident, leur contribution au budget de l'Etat et des collectivites est trente fois plus importante que son cout global. C'est pourquoi il s'interroge sur l'opportunite de cette disparition. Il se permet de lui demander de bien vouloir lui indiquer les raisons qui ont motive cette decision.

Texte de la réponse

La direction generale des impots dispose de moyens de renfort dont l'essentiel des emplois est implante dans des echelons departementaux ; dans trois regions, des brigades d'assistance regionales (BAR) ont ete mises en place en complement pour couvrir les besoins de certains services. Afin d'ameliorer ce dispositif, il a ete decide, au terme d'une reflexion d'ensemble, de renforcer les structures departementales et de renover leurs conditions de fonctionnement. La reorganisation de ces equipes engagee depuis quelques mois doit permettre une redynamisation de la mission de renfort et d'assistance aux centres des impots et au reseau comptable, grace a la mobilisation d'equipes mieux encadrees et specialisees, lorsque cela est possible, dans l'assiette, le controle ou le recouvrement de l'impot. Avec ces structures, les services locaux beneficieront donc de moyens de renfort adaptes, permettant de garantir les recettes publiques. Le projet de loi de finances pour 1997 prevoit la suppression de 627 emplois a la Direction generale des impots. Il est apparu preferable, pour l'efficacite du service public fiscal et foncier, de preserver les emplois implantes dans les directions departementales ou se situent les enjeux les plus importants pour le Tresor et de faire porter l'effort en priorite sur certaines structures regionales. La suppression de la BAR de Lyon s'inscrit dans ce contexte.

Données clés

Auteur : [M. Beaumont René](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46851

Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 décembre 1996, page 6814

Réponse publiée le : 17 mars 1997, page 1385